

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 MAI 2014**  
**Société ABC arbitrage - Résultats du vote des résolutions**

Nombre total d'actions au 23 mai 2014	52 265 990
Nombre total d'actions auto détenues (actions sans droit de vote)	1 005 130
Nombre total d'actions disposant du droit de vote	51 260 860
Nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance	160
Nombre d'actions/voix présentes, représentées ou ayant voté par correspondance	29 450 612
Quorum AGO (hors résolution n° 5*)	10 252 172
Quorum AGO pour la 5ème résolution	9 198 279
Quorum AGE	12 815 215

Intitulé des résolutions	Résultat du vote	Voix exprimées	% du capital	Pour		Contre		Absention	
				Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%
<b>Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire</b>									
<b>Résolution N°1</b> : Prise d'acte des rapports et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2013	Adoptée	29 450 612	56,35%	29 445 764	99,984%	-	0,000%	4 848	0,016%
<b>Résolution N°2</b> : Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2013	Adoptée	29 450 612	56,35%	29 445 497	99,983%	267	0,001%	4 848	0,016%
<b>Résolution N°3</b> : Affectation du résultat de l'exercice 2013 sur la base des comptes sociaux	Adoptée	29 450 612	56,35%	29 443 164	99,975%	4 848	0,016%	2 600	0,009%
<b>Résolution N°4</b> : Option pour les actionnaires, en cas de distributions du dividende afférent à l'exercice 2013 et d'acomptes à valoir sur le dividende afférent à l'exercice 2014, de les percevoir en actions ; pouvoirs donnés au conseil d'administration (pour permettre notamment l'option et d'en fixer les modalités, application et exécution de la résolution, etc.) ; compétence et limite données au conseil d'administration pour fixer le prix de réinvestissement ; durée de l'option ; modalités en cas de montant payable en actions ne correspondant pas à un nombre entier d'actions ; jouissance des actions nouvelles remises en paiement du dividende ou d'acomptes	Adoptée	29 450 612	56,35%	29 448 012	99,991%	-	0,000%	2 600	0,009%
<b>Résolution N°5*</b> : Approbation d'une convention réglementée visée à l'article L 225-38 du code de commerce	Adoptée	24 181 143	56,35%	23 351 150	96,568%	823 998	3,408%	5 995	0,025%
<b>Résolution N°6</b> : Autorisation de rachat par la société de ses propres actions et de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ; finalités du rachat ; prix maximum d'achat par action ; montant maximum consacré au rachat ; durée de l'autorisation ; pouvoirs donnés au conseil d'administration (mise en œuvre, modalités, etc.)	Adoptée	29 450 612	56,35%	28 434 636	96,550%	1 013 836	3,442%	2 140	0,007%
<b>Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire</b>									
<b>Résolution N°7</b> : Autorisation d'annuler des actions et toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ; limite de l'autorisation ; pouvoirs donnés au conseil d'administration ; durée de l'autorisation	Adoptée	29 450 612	56,35%	29 443 416	99,976%	2 348	0,008%	4 848	0,016%
<b>Résolution N°8</b> : Autorisation d'attribuer des actions de performance existantes ou à émettre de la société aux collaborateurs et aux dirigeants sociaux de la société ou des sociétés du groupe ; pouvoirs donnés au conseil d'administration (choix des bénéficiaires, critères de performance, etc.) ; nombre maximum total d'actions distribuées ; période d'acquisition avant attribution définitive ; durée de l'obligation de conservation des actions attribuées ; renonciation au droit préférentiel de souscription et à la partie des réserves, bénéfices ou primes utilisées en cas d'émission d'actions nouvelles ; durée de l'autorisation	Adoptée	29 450 612	56,35%	28 275 217	96,009%	1 172 523	3,981%	2 872	0,010%
<b>Résolution N°9</b> : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'émettre en une ou plusieurs fois des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions (BSAA) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de salariés et dirigeants sociaux du groupe ; modalités de l'émission (critères de performance et parité d'exercices des BSAA ; prix d'exercice des BSAA, etc.) ; montant maximum de l'émission ; pouvoirs donnés au conseil d'administration (caractéristiques dont prix d'achat des BSAA, liste des bénéficiaires, etc.) ; durée de la délégation	Adoptée	29 450 612	56,35%	28 295 517	96,078%	1 152 495	3,913%	2 600	0,009%
<b>Résolution N°10</b> : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue de l'émission d'actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier ; modalités de l'émission et pouvoirs donnés au conseil d'administration (pourcentage du capital, prix, plafond global, etc.) ; durée de l'autorisation	Adoptée	29 450 612	56,35%	29 132 535	98,920%	315 477	1,071%	2 600	0,009%
<b>Résolution N°11</b> : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue de l'émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ; modalités de l'émission et pouvoirs donnés au conseil d'administration ; montant maximum de l'émission	Adoptée	29 450 612	56,35%	29 230 517	99,253%	69 757	0,237%	150 338	0,510%
<b>Résolution N°12</b> : Autorisation consentie au conseil d'administration en vue de l'émission des actions et/ou valeurs mobilières réservées aux salariés et dirigeants sociaux du groupe ; pouvoirs donnés au conseil d'administration (mise en œuvre, modalités de l'émission, prix, etc.) ; montant maximum de l'émission ; renonciation au droit préférentiel de souscription aux actions et/ou valeurs mobilières à émettre ; durée de l'autorisation	Adoptée	29 450 612	56,35%	29 403 616	99,840%	43 358	0,147%	3 638	0,012%
<b>Résolution N°13</b> : Limitation globale du montant des émissions effectuées en vertu des résolutions 8 à 12 de la présente assemblée et de la résolution 8 adoptée par l'assemblée générale le 31 mai 2013 ; révision de la limitation globale lors de toute augmentation de capital	Adoptée	29 450 612	56,35%	29 436 507	99,952%	8 735	0,030%	5 370	0,018%
<b>Résolution N°14</b> : Modification de l'article 7 des statuts "Forme des actions" concernant les droits de vote	Adoptée	29 450 612	56,35%	20 973 398	71,215%	8 477 214	28,785%	-	0,000%
<b>Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Mixte</b>									
<b>Résolution N°15</b> : Pouvoirs	Adoptée	29 450 612	56,35%	28 503 471	96,784%	947 141	3,216%	-	0,000%